



Rappel : le démarchage en porte-à-porte est interdit

NOTICIA

SÉCURITÉ

Lunes, 6 de noviembre de 2023

Rappel : le démarchage en porte-à-porte est interdit

Nous rappelons que le démarchage à domicile n'est pas autorisé sur la ville.

Toutes les personnes se présentant chez vous n'ont pas l'accord de la mairie.

N'hésitez pas à appeler la police municipale au 08000 78140 pour signaler une tentative de fraude ou du démarchage en porte-à-porte.



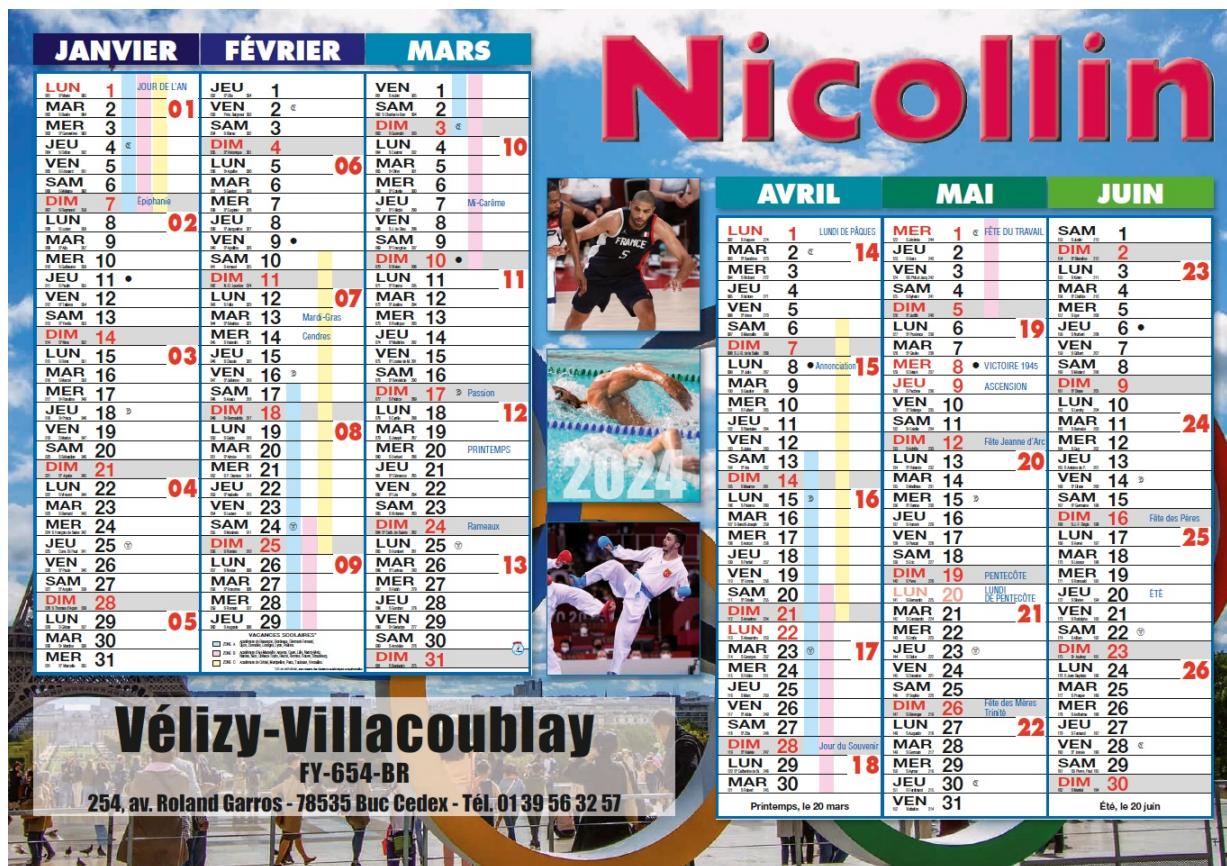
Faux calendriers, fausses collectes de fonds, livraisons suspectes, enquête énergétique... les escrocs profitent de l'approche des fêtes pour tromper les gens. Soyez vigilants et prudents.

Pour rappel, le démarchage à domicile est interdit sur la commune.

Seuls les pompiers et les pompiers de la caserne de Vélizy-Villacoublay sont autorisés à sonner aux portes dans le cadre des festivités. Vous pouvez demander à vérifier leur fonction avant de donner.

Si vous êtes victime ou témoin d'un démarchage abusif ? Contactez immédiatement la police municipale au 08000.78140 ou nationale en composant le 17.

Voici les calendriers officiels 2024-2025 distribués à Vélizy-Villacoublay :



Pour toute campagne de
marchage, la ville vous
informe sur ses supports
(magazine Les Echos,
panneaux LCD et réseaux
sociaux de la ville
uniquement).

